



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 15 janvier 2022

Vigilance météorologique Situation à enjeux de sécurité

La perturbation qui circule actuellement au-dessus de La Réunion ce samedi 15 janvier apporte de forts cumuls de précipitations.

La préfecture vous informe qu'en complément du passage au niveau de Vigilance « fortes pluies/orages », Météo France vient de signaler une zone de vigilance à enjeu de sécurité qui concerne les communes de Sainte-Suzanne, Bras-Panon et Saint-André.

Météo France rapporte que « De très fortes intensités ont été observées en cours de nuit, avec des cumuls qui atteignent 300 mm sur les 12 dernières heures, dont 204 mm en 3h sur Bellevue Bras Panon entre 3h et 6h.

L'épisode pluvio-orageux se poursuit et des cumuls de précipitations encore conséquents pourraient concerner dans les toutes prochaines heures ces trois communes.

Même sans atteindre les intensités observées en fin de nuit ces précipitations vont venir s'ajouter aux cumuls déjà observés sur une zone pour laquelle les sols et les cours d'eau sont déjà saturés ».

Le risque de crues génératrices de débordements est avéré et susceptible d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.

CONSIGNES INDIVIDUELLES A LA POPULATION

- **Tenez-vous informés sur l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias par les autorités.**
- **Mettez-vous à l'abri. Limitez tout déplacement sauf si absolument nécessaire et conformez-vous à la signalisation routière et respectez en particulier, les déviations mises en place.**
- Ne tentez jamais de franchir, à pied ou en voiture, les ravines et les rivières en crue ou qui peuvent l'être soudainement, ainsi que les radiers submergés.
- Signalez votre départ, votre destination et votre arrivée à vos proches.
- Dans les zones inondables, prenez toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones

rarement touchées par les inondations. Veillez à la protection des biens susceptibles d'être inondés ou emportés (meubles, produits toxiques, appareils électriques, etc.)

- Faites attention à l'eau du robinet : ne pas oublier qu'elle peut rester impropre à la consommation au moins 48 h après l'arrêt des pluies.
- **Dans tous les cas, si la situation de votre domicile l'exige (zone inondable, bordure de ravine...), préparez-vous à l'évacuation éventuelle de celui-ci.**
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils.

Restez informés en écoutant les médias et en consultant les sites Internet :

Préfecture de La Réunion : <http://www.reunion.gouv.fr>

Vigicrues Réunion : <http://vigicrues-reunion.re>

Météo France : <http://www.meteofrance.re>

Twitter et facebook : @Prefet974

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77 - Courriel : communication@reunion.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974